

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 22 JANVIER 2013**

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul - HERRMANN Arsène - DEBES Martial, Adjoint ;  
Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - ZENSES Christa - MM. DAHLET Gilbert -  
KAPPES Jean-Marie - LAMBERT Lucien - NEHLIG Christian - SCHMITT Fabien.

Absents excusés :

MM. FREYMANN Jean-Marie et KIRSCH Jean-Paul ayant donné pouvoir respectivement à  
MM. DAHLET Gilbert et LAMBERT Lucien.

**1. Adoption des comptes administratifs 2012**

Monsieur le maire présente et commente les comptes administratifs de l'exercice 2012 :

- du budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" ;
- du budget annexe de l'Accueil Périscolaire ;
- du service de l'eau et de l'assainissement.

**A) BUDGET DU LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"**

<b>BUDGET du LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"</b>				
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Prévision budgétaire	300.000,00	137.000,00	437.000,00
	Titres de recette émis	-	35.926,42	35.926,42
<b>DEPENSES</b>	Autorisation budgétaire	300.000,00	137.000,00	437.000,00
	Mandats émis	75.000,00	9.189,03	84.189,03
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Excédent		26.737,39	48.262,61
	Déficit		-	-
<b>RESULTAT REPORTE</b>	Excédent	300.000,00		
	Déficit		68.171,43	231.828,57
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Excédent	225.000,00		
	Déficit	-	- 41.434,04	183.565,96
<b>RESULTAT DE L'EXECUTION</b>				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / Solde
Fonctionnement	9.189,03	35.926,42	- 68.171,43	- 41.434,04
Investissement	75.000,00	-	300.000,00	225.000,00
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	84.189,03	35.926,42	231.828,57	183.565,96

**B) BUDGET 2012 DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

BUDGET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE				
EXECUTION DU BUDGET - RESULTAT DE L'EXERCICE 2012				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	-	76.800,00	76.800,00
	Titres de recette émis	-	51.489,50	51.489,50
DEPENSES	Autorisation budgétaire	-	76.800,00	76.800,00
	Mandats émis	-	55.019,72	55.019,72
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	3.530,22	3.530,22
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	- 14.593,40	- 14.593,40
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	- 18.123,62	- 18.123,62
RESULTAT DE L'EXECUTION				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	55.019,72	51.489,50	- 14.593,40	- 18.123,62
Investissement	-	-	-	-
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>55.019,72</b>	<b>51.489,50</b>	<b>- 14.593,40</b>	<b>- 18.123,62</b>

**C) BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

<b>BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EXECUTION DU BUDGET - RESULTAT DE L'EXERCICE 2012</b>
--

INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Budget	Réalisation	RECETTES	Budget	Réalisation
Dépenses d'invest.	364.970,09	130.960,00	Recettes Investissement	335.428,55	124.544,62
Dont eau	42.048,46	33.109,41	dont eau	20.331,01	25.380,01
Dont assainissement	322.921,63	97.850,59	dont assainissement	315.097,54	99.164,61
			Autofinancement	83.971,66	
			dont eau	30.904,59	
			dont assainissement	53.067,07	
Déficits antérieurs	54.430,12	54.430,12	Excédents antérieurs		
dont eau	9.187,14	9.187,14	dont eau		
dont assainissement	45.242,98	45.242,98	dont assainissement		
<b>TOTAL</b>	<b>419.400,21</b>	<b>185.390,12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>419.400,21</b>	<b>124.544,62</b>
dont eau	51.235,60	42.296,55	dont eau	51.235,60	25.380,01
dont assainissement	368.164,61	143.093,57	dont assainissement	368.164,61	99.164,61
DEFICIT DE CLOTURE		60.845,50	EXCEDENT DE CLOTURE		
dont eau		16.916,54	dont eau		
dont assainissement		43.928,96	dont assainissement		
Déficit global d'investissement :		60.845,50			

EXPLOITATION					
DEPENSES	Budget	Réalisation	RECETTES	Budget	Réalisation
Dépenses d'exploit.	230.691,54	216.726,43	Recettes d'exploitation	269.028,07	272.625,45
dont eau	74.343,87	71.077,35	dont eau	84.906,44	89.844,11
dont assainissement	156.347,67	145.649,08	dont assainissement	184.121,63	182.781,34
Autofinancement	83.971,66				
dont eau	30.904,59				
dont assainissement	53.067,07				
Déficits antérieurs			Excédents antérieurs	45.635,13	45.635,13
dont eau			dont eau	20.342,02	20.342,02
dont assainissement			dont assainissement	25.293,11	25.293,11
TOTAL	314.663,20	216.726,43	TOTAL	314.663,20	318.260,58
Dont eau	105.248,46	71.077,35	dont eau	105.248,46	110.186,13
dont assainissement	209.414,74	145.649,08	dont assainissement	209.414,74	208.074,05
DEFICIT DE CLOTURE			EXCEDENT DE CLOTURE		101.533,75
dont eau			dont eau		39.108,78
dont assainissement			dont assainissement		62.424,97

Excédent global de fonctionnement : 101.533,75

DEPENSES	Budget	Réalisation	RECETTES	Budget	Réalisation
STOCK (classe3)			STOCK (classe3)		

DEFICIT DE CLOTURE			EXCEDENT DE CLOTURE		40.688,25
dont eau			dont eau		22.192,24
dont assainissement			dont assainissement		18.496,01

Excédent général de clôture : 40.688,25

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs de l'exercice 2012 :

- du budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" ;
- du budget annexe de l'Accueil Périscolaire ;
- du service de l'eau et de l'assainissement.

Le maire s'est retiré au moment du vote.

## 2. Adoption des comptes de gestion 2012

Le Conseil Municipal d'Oermingen,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'Exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'Exercice 2012 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'Exercice 2012 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'Exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires (budget annexe du service de l'Eau et de l'Assainissement - budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" et budget annexe du service "Accueil Pétiscolaire") ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'Exercice 2012, par le receveur (budget annexe du service de l'Eau et de l'Assainissement - budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" et budget annexe du service "Accueil Pétiscolaire"), visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **3. Affectation des résultats 2012**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement ;

Vu l'arrêté des comptes de l'Exercice 2012 du budget de l'Eau et de l'Assainissement permettant de déterminer les résultats de la section d'exploitation ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement ;

Vu sa délibération de ce même jour approuvant le compte administratif de l'Exercice 2012 du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement ;

Constatant le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour le service de l'Eau à hauteur d'un montant de 16.916,54 Euros ;

Constatant le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour le service de l'Assainissement à hauteur d'un montant de 43.928,96 euros ;

Constatant le solde d'exécution excédentaire de la section d'exploitation à hauteur d'un montant global de 101.533,75 euros, soit 39.108,78 € pour le service de l'Eau et 62.424,97 € pour celui de l'Assainissement ;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter, en partie, les résultats excédentaires de l'Exercice 2012 du service de l'Eau et de l'Assainissement au financement des investissements, soit en réserves au compte 106 de l'eau et de l'assainissement ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal d'Oermingen décide :

- d'affecter en partie le résultat excédentaire de l'Exercice 2012 du service de l'Eau à hauteur d'un montant de 16.916,54 € en réserves au compte 106 du service de l'Eau ;
- d'affecter en partie le résultat excédentaire de l'Exercice 2012 du service de l'Assainissement à hauteur d'un montant de 43.928,96 € au compte 106 du service de l'Assainissement.

### **4. Adoption des budgets primitifs 2013**

Monsieur le maire présente les projets de budgets primitifs 2013 suivants :

- Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement ;
- Budget annexe du lotissement "La colline du Hohberg" ;
- Budget annexe de l'Accueil Pétiscolaire.

**A) BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

<b>Exploitation</b>					
DEPENSES	Proposé	Voté	RECETTES	Proposé	Voté
Dépenses d'exploit.	238.091,31	238.091,31	Recettes d'exploit.	265.944,84	265.944,84
dont eau	83.649,46	83.649,46	dont eau	83.529,00	83.529,00
dont assainissement	154.441,85	154.441,85	dont assainissement	182.415,84	182.415,84
Autofinancement	65.541,78	65.541,78			
dont eau	19.071,78	19.071,78			
dont assainissement	46.470,00	46.470,00			
Déficits antérieurs			Excédents antérieurs	37.688,25	37.688,25
dont eau			dont eau	19.192,24	19.192,24
dont assainissement			dont assainissement	18.496,01	18.496,01
<b>TOTAL</b>	<b>303.633,09</b>	<b>303.633,09</b>	<b>TOTAL</b>	<b>303.633,09</b>	<b>303.633,09</b>
dont eau	102.721,24	102.721,24	dont eau	102.721,24	102.721,24
dont assainissement	200.911,85	200.911,85	dont assainissement	200.911,85	200.911,85

<b>Investissement</b>					
DEPENSES	Proposé	Voté	RECETTES	Proposé	Voté
Dépenses d'investis.	373.906,86	373.906,86	Recettes d'investis.	369.210,58	369.210,58
dont eau	74.721,24	74.721,24	dont eau	72.566,00	72.566,00
dont assainissement	299.185,62	299.185,62	dont assainissement	296.644,58	296.644,58
			Autofinancement	65.541,78	65.541,78
			dont eau	19.071,78	19.071,78
			dont assainissement	46.470,00	46.470,00
Déficits antérieurs	60.845,50	60.845,50	Excédents antérieurs	-	-
dont eau	16.916,54	16.916,54	dont eau	-	-
dont assainissement	43.928,96	43.928,96	dont assainissement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>434.752,36</b>	<b>434.752,36</b>	<b>TOTAL</b>	<b>434.752,36</b>	<b>434.752,36</b>
dont eau	91.637,78	91.637,78	dont eau	91.637,78	91.637,78
dont assainissement	343.114,58	343.114,58	dont assainissement	343.114,58	343.114,58

**B) BUDGET DU LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"**

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	187.565,96	41.434,04		229.000,00
Investissement	325.000,00			325.000,00

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	229.000,00			229.000,00
Investissement	0,00	325.000,00		325.000,00

**C) BUDGET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	66.000,00	18.123,62		84.123,62
Investissement	-			-

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	84.123,62			84.123,62
Investissement	-			-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte :

- le budget 2013 du service de l'eau et de l'assainissement ;
- le budget annexe 2013 du lotissement "La colline du Hohberg" ;
- le budget annexe 2013 de l'Accueil Périscolaire.

Le Conseil Municipal vote ces budgets :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement / sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement / d'exploitation.

**5. Aménagement d'un accès handicapé à l'école primaire**

Considérant les résultats du diagnostic d'accessibilité du bâtiment de l'école primaire,

Vu la présence d'un escalier de quatre marches empêchant l'accès aux salles de classe à un enfant en fauteuil roulant ou aux élèves à mobilité réduite,

Après étude de diverses esquisses techniques,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 03 mai 2012 par l'entreprise ADS de Oermingen, relatif à la fourniture et la pose d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite à l'école primaire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir le projet technique finalisé par l'entreprise ADS pour un montant estimatif de 8.152,- € HT ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal et solliciter l'octroi de subventions ;
- Charger Monsieur le maire de la formalisation des dossiers de demande de subvention et autoriser la signature de tout document utile.

**6. Classement du concours 2012 des maisons illuminées**

Monsieur le maire présente le résultat du concours 2012 des maisons illuminées. L'exploitation des fiches d'appréciation complétées par le jury permet d'arrêter le classement et proposer l'attribution des différents prix.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Adopte le classement du concours 2012 des maisons illuminées ;
- Autorise le maire à procéder au versement des prix TTC selon les tableaux suivants :

#### Maisons illuminées 2012 avec jardin

##### Hors concours

BOURDIN Louis  
BOURDIN Michel

Nom Prénom	Clt	Prix
DEHLINGER Raphaël	1	75
KIEFER Benoît	2	75
HOFFMANN Jean Pierre	3	75
LUDMANN Gilbert	4	60
EBERHARDT Albert		60
FERSING Léon	6	45
DEHLINGER Gaston		45
GAPP Michel	8	30
DAHLET Gilbert	9	30
ORDITZ Jean-Marie		30
LEISMANN Bernard	E	20
LERBSCHER Patrick		20
FELT Lucien		20
WINCKLER Gabriel		20

#### Maisons illuminées 2012 sans jardin

##### Hors concours

KIRCH Jean Paul  
LAMBERT Lucien

Nom Prénom	Clt	Prix
EHRHARDT Manuel	1	75
KIEFER Caroline	2	75
MULLER Pascal	3	75
BACH René	4	60
ICHOUZA Guy		60
JUNG Mélisa	6	45
DEHLINGER Louise	7	45
KAPPES Norbert		45
REINBOLD Denise	9	30
KLEIN Jeanine	10	30

## 7. Gestion des ressources humaines

Monsieur le maire rappelle que Mme Claire MANGIN est embauchée à compter du 07 janvier 2013, en qualité d'animatrice du périscolaire dans le cadre d'un contrat "emploi avenir" à durée déterminée à raison de 35 heures hebdomadaires.

Pendant les périodes scolaires, l'intéressée sera affectée trois matinées par semaine à l'école primaire en appui du personnel enseignant. Des tâches ponctuelles pourront également lui être confiées au niveau du secrétariat de la mairie.

Cette répartition des horaires de travail sera modulée en fonction des besoins prioritaires de l'accueil périscolaire.

Le conseil municipal en prend acte.

## 8. Adoption de devis

### ▪ Equipement de l'atelier de jus

Considérant le bon fonctionnement de l'atelier de jus de fruits, qui nécessite l'acquisition d'une centrifugeuse et d'une pompe inox pour optimiser la production de jus de fruits,

Après étude de divers devis,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 31 octobre 2012 par la société SIMACO, relatif à la fourniture d'une pompe inox à installer dans l'atelier de jus de fruits,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 31 décembre 2012 par la société SIMACO, relatif à la fourniture et l'installation d'une centrifugeuse à l'atelier de jus de fruits,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir le devis finalisé par la société SIMACO, relatif à la fourniture d'une pompe inox, pour un montant de 816,- € HT ;
- Retenir le devis finalisé par la société SIMACO, relatif à la fourniture et l'installation d'une centrifugeuse, pour un montant de 19.935,- € HT ;
- Inscrire ces dépenses d'un montant total HT de 20.751,- € en section d'investissement du budget principal ;
- Solliciter au Conseil général du Bas-Rhin l'octroi d'une subvention ;
- Adopter le plan de financement ;
- Charger Monsieur le maire de la formalisation du dossier de demande de subvention et autoriser la signature de tout document utile.

#### ▪ **PVR pour l'extension des réseaux du chemin des Sources**

Monsieur le maire expose que des travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement devront être réalisés pour desservir la construction nouvelle du chemin des Sources.

Le conseil municipal a instauré, sur le territoire de la commune, la participation pour le financement des voiries et des réseaux publics, permettant de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de l'aménagement de la voirie et d'établissement des réseaux d'eau et d'assainissement.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les dispositions des articles L. 332-6-1-2°d, L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 08 septembre 2003 instaurant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Oermingen ;

Vu les devis estimatifs et descriptifs relatifs aux travaux d'extension des réseaux eau et assainissement ;

Vu le permis de construire déposé par Mme KAPPES Nadine ;

Considérant que l'implantation d'une future construction dans le secteur du chemin des Sources justifie la réalisation des seuls travaux d'établissement des réseaux d'eau et d'assainissement ;

Considérant que ces travaux permettront également l'évacuation des eaux pluviales d'un chemin communal justifiant ainsi une minoration de 20 % de la part du coût des travaux à la charge des propriétaires ;

Considérant que le terrain, référencé en section 03 sous le numéro 23 d'une superficie de 3,27 ares, pris en compte pour le calcul de la PVR, est limité à une bande de 80 mètres de part et d'autre de la voie ;

Considérant que ces travaux d'extension des réseaux ne permettront de desservir uniquement que le terrain du propriétaire de la future construction ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide ;

Article 1<sup>er</sup> :

La réalisation des travaux d'extension des réseaux d'eau et d'assainissement est engagée par la commune pour un coût total HT estimé à 11.130,- €.

Article 2 :

La part du coût de ces travaux mis à la charge du propriétaire foncier est fixée à 80 %, soit 8.904,- €.

Article 3 :

La part de la propriété foncière concernée est limitée à une profondeur de 80 mètres de la voie, soit une superficie de 327 m<sup>2</sup>.

Article 4 :

Le montant de la participation par m<sup>2</sup> de terrain desservi est fixé à 27,2293 €.

Article 5 :

Les montants de la participation dus par mètre carré sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol.

Monsieur le maire est autorisé à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette participation pour voirie et réseaux.

## **9. Examen de requête**

Monsieur le maire présente la requête émanant de M. DODERMANN Cédric visant à obtenir la remise des pénalités de retard appliquées suite au dépassement du délai de règlement de la seconde échéance de la taxe locale d'équipement due pour la maison d'habitation du lotissement de « La Colline du Hohberg ».

Considérant les motifs invoqués par le demandeur quant à sa situation personnelle et les conditions de revente de cette maison,

Vu le montant des pénalités et l'avis favorable de la Trésorerie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Accorder une remise totale de ces pénalités de retard,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile à la régularisation de ce dossier.

## **10. Enquête publique sur la DUP du forage du « Krummrech »**

Monsieur le maire précise les modalités de réalisation de l'enquête publique portant sur le forage du « Krummrech », qui se déroulera du 11 mars au 10 avril 2013.

Dans le cadre de l'enquête parcellaire, l'ensemble des propriétaires concernés par le périmètre de protection rapprochée, interdisant notamment les forages de plus de 50 mètres, sera informé par courrier recommandé.

Le commissaire enquêteur tiendra quatre permanences en mairie d'Oermingen et deux en mairie de Kalhausen. Le dossier sera consultable dans les deux mairies pendant toute la durée de l'enquête.

Le conseil municipal en prend acte.

## 11. Divers

### ▪ Vente de terrains

Monsieur le maire expose que la délibération du conseil municipal du 13 novembre 2012 portant cession du terrain sis 23 rue des Alliés comporte une erreur matérielle quant à son numéro de parcelle.

Ce terrain est cadastré sous le numéro 456 de la section 1 du lieudit Village, d'une superficie de 25,42 ares située en zone UAa du POS, et non pas sous le numéro 46 comme indiqué par erreur dans la délibération précitée.

Considérant la délibération du conseil municipal du 13 novembre 2012 portant cession du terrain sis 23 rue des Alliés,

Vu que cette délibération mentionne un numéro de parcelle erroné,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Rectifier le numéro de la parcelle mise en vente,
- Autoriser la vente dudit terrain aux conditions suivantes :

Acquéreur	Réf. cadastrales	Lieudit	Superficie	Prix TTC
Société MAISONS EDEN	Section 1 N° 456/246	Village	25,42 ares	101.680,- €

- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile à l'enregistrement de cet acte de vente au Livre foncier.

### ▪ Adhésion PEFC

Monsieur le maire expose que le référentiel PEFC Alsace instaure de nouvelles exigences pour l'exploitation de la forêt communale applicables depuis cette année.

Il convient de renouveler l'adhésion à ce système de certification PEFC.

Après avoir pris connaissance des engagements incombant au propriétaire forestier et du cahier des charges PEFC à respecter par l'exploitant forestier,

Et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- S'engager à respecter les nouvelles exigences du référentiel PEFC,
- Renouveler son adhésion au système PEFC,
- Autoriser Monsieur le maire à signer le bulletin d'adhésion,
- Charger Monsieur le maire de faire appliquer ce référentiel PEFC.

### ▪ Fonctionnement de la bibliothèque

Monsieur le maire présente l'état de fréquentation 2012 de la bibliothèque municipale, gérée par une équipe de bénévoles :

- ✓ Nombre d'inscrits : 142 dont 101 adultes
- ✓ Nombre de documents disponibles : 3 384 (dont 1 560 en fonds propre).

La municipalité rencontrera prochainement l'équipe des bénévoles pour actualiser les dispositions du règlement intérieur.

### ▪ Participation aux investissements de l'atelier de jus de fruits

Monsieur le maire rappelle le projet d'acquisition d'une centrifugeuse et d'une pompe inox pour optimiser le bon fonctionnement de l'atelier de jus de fruits, dont la gestion est confiée à l'association arboricole.

Considérant l'adoption des devis descriptifs et estimatifs, dressés par la société SIMACO, relatifs à la fourniture d'une pompe inox et d'une centrifugeuse à l'atelier de jus de fruits pour un montant total HT de 20.751,- €,

Vu l'avis favorable du comité de l'association arboricole pour le versement d'une participation financière au titre de cet investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Fixer le montant de la participation financière de l'association arboricole à 16.600,- € ;
- Charger Monsieur le maire de l'émission du titre de recette.

### ▪ Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Acquisition d'un porte manteau pour la mairie,
- Mise à disposition de bacs à sel pour le déneigement des zones sensibles du village non équipées à ce jour (rue de l'étang et entrée du lotissement de la Colline du Hohberg)...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		NUSSLEIN Paul	
HERRMANN Arsène		DEBES Martial	
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	Absent excusé
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	Absent excusé
LAMBERT Lucien		MICHELS Katia	
NEHLIG Christian		SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne		ZENSES Christa	